

Territoire
EN TRANSITION



PLAN 
CLIMAT



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL 2024-2030

Dispositif de suivi et d'Evaluation



www.agglo-laval.fr
planclimat@agglo-laval.fr

Accompagné par :

AUXILIA
GroupesOS

TABLE DES MATIERES

Objectifs du dispositif de suivi et d'évaluation.....	2
L'organisation du suivi et de l'évaluation.....	3
L'Intégration du suivi dans le plan d'actions.....	3
La Gouvernance.....	3
L'évaluation à mi-parcours.....	4
Les indicateurs.....	4
Le Suivi de la Trajectoire Climat-Énergie du Territoire.....	4
Les Indicateurs de Suivi de la Mise en Œuvre du Programme d'Actions.....	4
Les Indicateurs d'Impact Environnemental du Plan Climat.....	6

OBJECTIFS DU DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Un cadre législatif et réglementaire précise les attendus dans la production du diagnostic, l'établissement de la stratégie et notamment le dispositif de suivi et d'évaluation.

Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte :
« Le PCAET définit (...) un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats (...). Il est rendu public et mis à jour tous les six ans »

Décret n°2016-849 (2016) :
« Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public »

Ainsi :

- le dispositif de suivi et d'évaluation du PCAET permet de prendre du recul sur la politique mise en oeuvre et de situer son avancement par rapport aux objectifs fixés ;
- la définition d'indicateurs permet de suivre la mise en oeuvre des actions et vérifier qu'elles permettent d'atteindre les objectifs ;
- l'évaluation permet de juger de l'efficacité du programme d'actions : les actions mises en oeuvre et le processus en tant que tel (qualité de la participation et de la concertation) ;

L'élaboration du PCAET ayant été le fruit d'un travail multi acteurs, Laval Agglomération souhaite conserver cette dynamique en proposant un dispositif de suivi et d'évaluation collaboratif, dont les modalités restent à affiner.



L'ORGANISATION DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

L'INTÉGRATION DU SUIVI DANS LE PLAN D' ACTIONS

La démarche de d'animation et de suivi du Plan Climat Air Énergie Territorial fait partie intégrante de l'action n°5 "Pérenniser l'animation du Plan Climat Air Énergie Territorial". Dans les étapes de cette action, sont mentionnés les outils et de suivi ainsi que les instances à mobiliser au cours de la vie du Plan Climat :

Étapes

Mettre en oeuvre les outils de suivi (tableau de bord des actions comprenant des indicateurs pertinents et SMART) :

- Présenter les outils de suivi aux services concernés (services et personnes mettant en oeuvre les actions)
- S'assurer de la bonne compréhension des outils
- Mettre en place des alertes pour s'assurer du remplissage de l'outil

Mettre en oeuvre les instances de suivi rassemblant les acteurs du territoire engagés dans les actions

- Identifier les personnes à intégrer aux instances de suivi de la mise en oeuvre du PCAET
- Créer des groupes de travail et de suivi les plus pertinents possibles en y intégrant des personnes collaborant sur des plans et programmes en articulation avec le PCAET (tel que le PAT)
- Au delà des groupes de travail et de suivi, créer des espaces d'échanges pour que les personnes concernées par la mise en oeuvre du PCAET puisse librement s'exprimer sur les problématiques rencontrées
- Pérenniser l'animation du PCAET en régie à Laval Agglomération
- Poursuivre les rencontres avec les acteurs du territoire pour identifier les projets de qualité et étendre la sensibilisation, la formation, en lien avec les autres démarches stratégiques portées par Laval Agglomération
- Participer au réseau départemental des PCAET

LA GOUVERNANCE

Laval Agglomération dispose d'un technicien qui a en charge l'animation et le suivi du Plan Climat.

Les Instances Communautaires

La communication de l'état d'avancement des actions sera réalisée de façon périodique ou selon les besoins aux instances délibérantes de Laval Agglomération : Commission Environnement, Bureau Communautaire, Conseil Communautaire.

Si cela est nécessaire, des sessions spécifiques pourront être réalisées auprès des communes, selon des modalités à définir (public élu / agent, visite / réunion : formation ...).

Le Comité de Pilotage

L'instance qui a piloté l'élaboration du PCAET sera conservée. Elle est constituée d'élus du Bureau Communautaire, de Directeurs.rice Généraux Adjoints (les plus mobilisés dans le plan d'actions), des Partenaires Institutionnels (Préfecture de Région, de Département, Conseil Régional, Conseil Départemental, ADEME, et du technicien Plan Climat.

Des réunions dans les instances de Directions (Comité de Direction : Président et Collectif de Direction Générale, Comité de Direction Générale : Directeurs Généraux Adjoints et Responsables de Départements) et au sein des Départements pourront être organisées selon les besoins.



L'instance des acteurs du territoire

Selon des modalités à définir, les acteurs du territoire seront conviés à une rencontre pour dresser un bilan des actions menées. Cette rencontre sera l'occasion de partager les expériences, les résultats, et de débattre des éventuelles évolutions à apporter au programme d'actions pour améliorer son efficacité et son efficience.

Les Groupes de Travail

Pour chaque action, un groupe de travail sera créé. Il réunira tous les acteurs les plus pertinents pour élaborer, mettre en œuvre et suivre l'action. Il sera coordonné par le Pilote de l'action déterminé lors de l'élaboration du Plan Climat.

L'ÉVALUATION À MI-PARCOURS

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée (au bout des 3 ans de mise en œuvre, soit en 2026) avec les acteurs du territoire.

Elle se traduira par la rédaction d'un rapport de bilan intermédiaire mis à disposition du public.

LES INDICATEURS

LE SUIVI DE LA TRAJECTOIRE CLIMAT-ÉNERGIE DU TERRITOIRE

Laval Agglomération utilisera les données issues de l'inventaire BASEMIS (fourni par Air Pays de la Loire tous les 2 ans, ou tous les ans en version provisoire), afin de suivre l'évolution sur son territoire les consommations énergétiques, la production d'énergie renouvelable, les émissions de gaz à effet de serre et les émissions de polluants atmosphériques.

LES INDICATEURS DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D' ACTIONS

Au sein de chaque fiche action, un ou plusieurs indicateurs ont été définis, afin de vérifier annuellement l'avancement de chaque projet et son impact.

Le suivi sera facilité par la création d'un tableau de bord qui recense les indicateurs, précise l'état d'avancement de l'action.

Les indicateurs pourront être retravaillés avec les pilotes des actions, suivant la concordance avec la réalité de l'action, avec les objectifs fixés ...



Ce tableau annuel pourrait prendre la forme suivante :

L'action			Suivi de la mise en œuvre de l'action											Objectif attendu	Méthodologie			
TITRE ACTION	Pilote de l'action	Etat d'avancement de	Indicateur(s) de résultats	Unités	Etat Initial	Année de référence	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030		Sources	Périodicité		
Mettre en oeuvre une stratégie de sobriété de l'éclairage public dans les communes du territoire	Territoire d'Energie Mayenne Laval Agglomération (DGA Transitions écologiques au quotidien)	Non engagée	Réalisation d'un diagnostic du patrimoine dans chaque commune et l'agglomération	Nombre	0	2023								35	Interne	1 an		
			Réalisation des bilans de consommation	Nombre	0	2023									35	Interne	1 an	
			Pourcentage de renouvellement du parc d'éclairage public	%	Non	2023										Oui	Syndicat d'énergie	1 an
			Ecriture d'un règlement commun entre les communes de Laval Agglomération (O/N)	Oui/Non	Non	2023										Oui	Interne	1 an
			Suivi des consommations énergétiques du patrimoine éclairage public (Suivi réalisé par les CEP)	GWh	à définir	2023										Baisse	Syndicat d'énergie	1 an
			Evolution des factures énergétiques des communes et de l'agglomération liées à l'éclairage public	€ HT	à définir	2023										Baisse	Syndicat d'énergie	1 an



LES INDICATEURS D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU PLAN CLIMAT

L'Évaluation Environnementale Stratégique a proposé des indicateurs pour suivre l'impact du Plan Climat sur l'environnement, qui seront mis à jour régulièrement selon la périodicité mentionnée. Le tableau ci-dessous présente ces indicateurs :

N° Action	Intitulé de l'action	Indicateur(s)	Source de la donnée	Valeur à l'état initial et unité	Périodicité
4	Poursuivre et renforcer les actions des Conseillers en Énergie auprès des communes				
6	Poursuivre la démarche d'Intracting sur le patrimoine de la Ville de Laval				
8	Mettre en place et suivre le Schéma Directeur de l'Énergie du patrimoine	1. Nombre d'habitats à faune recréé (Nb de nichoirs, de gîtes à chiroptère)			
39	Réorienter l'aide financière à l'agrandissement des entreprises vers une aide à la rénovation énergétique	2. Pourcentage de chantiers de rénovations ayant signé une charte «chantier faibles nuisances»	– PTRE – Gestion des déchets	1. Nombre 2. % 3. Nombre	Tous les 3 ans
40	Proposer des aides financières aux propriétaires ayant des projets de rénovation de leur logement ou copropriété	3. Pourcentage de marchés publics intégrant ces questions de nuisances et de pollutions			
42	Mettre en place et financer la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE) pour assurer un accompagnement neutre et gratuit				

44	Optimiser le patrimoine de Laval Agglomération (bâtiment, foncier terrestre) pour y développer de la production d'énergie renouvelable			Nombre	Tous les ans
45	Accompagner les porteurs de projet (particuliers et porteurs privés) dans leurs installations de panneaux photovoltaïques	1. Guide mis en place 2. Nombre de panneaux solaire déployés	Laval Agglomération	Nombre	Tous les ans
46	Porter une dynamique de communication en faveur de l'énergie citoyenne			Nombre	Tous les ans

47	Suivre et accompagner le développement de réseaux de chaleur locaux	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre d'unités de méthanisation construites 2. Part des projets incluant une analyse du système de culture incluant les CIVE 3. Part des projets incluant une étude d'impact paysager 4. Part des projets incluant un plan d'épandage 	Laval Agglomération	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre 2. % 3. % 	Tous les ans
		<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de particuliers accompagnés dans le changement des systèmes de chauffage au bois 2. Communication menée auprès des habitants sur la bonne utilisation du bois de chauffage 3. Nombre d'action menée sur la gestion forestière auprès des propriétaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Laval Agglomération - PTRE - ONF - Air Pays de la Loire 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre 2. Nombre 3. Nombre 	3 ans
21	Construire une nouvelle usine de potabilisation de l'eau	Étude d'impact menée	Laval Agglomération	Nombre	1 fois

**PLAN
CLIMAT**



Plus d'informations :
www.agglo-laval.fr
planclimat@agglo-laval.fr

